



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS RELATIVE AUX ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CREANCES

Délibération n°CA-20220310-6 du jeudi 10 mars 2022

- VU** les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation nationale
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- VU** le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU** la décision du conseil d'administration du Crous de Paris du 6 juillet 2021 relative aux délégations de pouvoir accordées au directeur général du Crous de Paris en fonction de seuils définis
- VU** l'arrêté rectoral du 7 mars 2022 relatif à la composition du conseil d'administration du Crous de Paris
- VU** le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Paris adopté le 16 décembre 2020

ENTENDU l'exposé des motifs présenté par Madame Sandrine TORCHY, agent comptable du Crous de Paris

Préambule

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.

La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du jeudi 10 mars 2022 est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents	20
Nombre de procurations	4
Total des voix	24

Un administrateur ayant rejoint la séance du conseil d'administration à compter de la délibération n°CA-20220310-3, il est procédé à la modification du nombre d'administrateurs présents porté à **21** et au total des voix porté à **25**.

Un administrateur, porteur de deux procurations, s'étant absenté de la séance du conseil d'administration à compter de la délibération n°CA-20220310-5, il est procédé à la modification du nombre d'administrateurs présents porté à **20** et au total des voix porté à **22**.

Article 1

L'agent comptable du Crous de Paris a proposé au directeur général du Crous de Paris d'admettre en non-valeur des créances pour un montant total de 31 138,29€.

Le tableau détaillant ces propositions est annexé à la présente délibération.

Article 2

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la charge de 31 138,29€ sur l'exercice 2022 au titre d'admissions en non-valeur.

Nombre d'abstentions -

Nombre de voix contre -

Nombre de voix pour 22

Fait à Paris, le jeudi 10 mars 2022

Recteur de la région académique d'Île-de-France
Recteur de l'académie de Paris
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France
Président du conseil d'administration du Crous de Paris



Christophe KERRERO

N° de dossier	RESIDENCE	DATE DE DEPART	MONTANT ANV	DEBUT DILIGENCES	FIN DILIGENCES	DATE ACTION	OBSERVATIONS	Résultat
1	DAVIEL	30/09/2015	4 635,00 €	28/11/2014	01/12/2021	28/11/2014	Mise en demeure et Titre exécutoire	Aucun
						26/02/2015	Dossier transféré à Huissier Parker et Perrot	Aucun
						21/11/2016	Mise en demeure et Titre exécutoire	Aucun
						04/10/2021	Enquête DRFIP	Recherche infructueuse: employeur inconnu
						22/09/2021	Requête Ficoba	Recherche infructueuse
2	DAVIEL	11/11/2019	4 830,00 €	21/11/2016	12/10/2021	01/12/2021	Lettre de relance	Aucun
						21/11/2016	Mise en demeure et Titre exécutoire	Aucun
						22/09/2021	Requête Ficoba	Recherche infructueuse
						12/10/2021	Enquête DRFIP	Recherche infructueuse
						28/01/2015	Mise en demeure et Titre exécutoire	Aucun
3	J.DAUBIE	02/12/2015	5 127,28 €	28/01/2015	02/09/2021	09/03/2015	Dossier transféré à Huissier Parker et Perrot	Aucun
						18/11/2016	Nouvelle Mise en Demeure	Aucun
						05/12/2016	Requête Ficoba	Recherche infructueuse
						01/07/2021	Nouvelle requête FICOBBA	Fructueux
						15/07/2021	Enquête DRFIP	Fructueux : adresse connue
4	LAGHOUAT	19/05/2017	5 137,21 €	04/10/2016	08/12/2021	02/09/2021	1 Saisie à tiers détenteur sur compte bancaire	Infructueux : "Solde ou compte nul"
						04/10/2016	Mise en demeure et Titre exécutoire	Aucun
						20/10/2016	Dossier transféré à Huissier Parker et Perrot	Aucun
						01/07/2021	Requête Ficoba	Recherche infructueuse
						15/07/2021	Enquête DRFIP	Recherche infructueuse
5	D.SEYRIG	22/05/2017	5 471,80 €	28/09/2016	16/08/2021	08/12/2021	Lettre de relance en LBAR	Destinataire inconnu à l'adresse
						28/09/2016	Mise en demeure et Titre exécutoire	Aucun
						20/10/2016	Dossier transféré à Huissier Parker et Perrot	Aucun
						01/07/2021	Requête Ficoba	Fructueux : banque connue
						15/07/2021	Enquête DRFIP	Aucun
6	Dareau	17/05/2019	5 937,00 €	26/08/2019	29/09/2021	30/07/2021	Notification de saisie à tiers détenteur	Destinataire inconnu à l'adresse
						16/08/2021	1 Saisie à tiers détenteur sur compte bancaire	Infructueux : pas d'avoirs saisissables
						26/08/2019	Mise en demeure et Titre exécutoire	Aucun
						16/09/2019	Mise en place d'un échéancier	Aucun remboursement
						01/07/2021	Requête Ficoba	Fructueux : banque connue
			31 138,29 €			15/07/2021	Enquête DRFIP	Recherche infructueuse: aucun employeur
						30/07/2021	multiples Saisies à tiers détenteur sur compte bancaire	Infructueuses : pas d'avoirs saisissables
						29/09/2021	Notification de saisie à tiers détenteur	Infructueux : solde nul